

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 novembre 2017  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 37 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettres identiques datées du 20 octobre 2017, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, commises par Israël au cours du mois de septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 20 octobre 2017  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations de l'espace terrestre commises en septembre 2017**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> septembre	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de deux trancheuses et d'un bulldozer, escortés d'une patrouille constituée de 25 soldats et de deux chars Merkava. Ils ont achevé leurs travaux à 18 heures.
4 septembre	20 h 00	Dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, les soldats de l'ennemi israélien ont tiré trois fusées éclairantes au-dessus de la position dite du Radar.
5 septembre	10 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, près de la position dite du Radar, à l'aide de deux trancheuses et d'un bulldozer, escortés d'une patrouille, constituée de 25 soldats, et de deux chars Merkava. Ils ont achevé leurs travaux à 16 h 30. Les soldats sont repartis en direction de la Palestine occupée, laissant leurs engins de chantier sur place.
6 septembre	10 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, près de la position dite du Radar, à l'aide de deux trancheuses et de deux camions transportant du sable, escortés d'un bulldozer et d'une patrouille, constituée d'une trentaine de soldats. Les deux chars Merkava se sont positionnés sur les lieux. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 h 30.
	12 h 00	Dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, plusieurs déflagrations ont été entendues entre Jabal el-Soummaqa et Roueïssat el-Alam.
	18 h 00	Dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, plusieurs salves d'armes de calibre moyen ont été entendues.
7 septembre	09 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, près de la position dite du Radar, à l'aide de deux trancheuses et de deux camions transportant du sable, escortés d'une patrouille comprenant quelque 25 soldats. Les deux chars Merkava se sont positionnés sur les lieux. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 16 h 15.
8 septembre	18 h 50 19 h 05	Des mouvements de véhicules ont été observés et de la fumée a été aperçue dans le périmètre de la position ennemie de Roueïssat el-Alam, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées.
9 septembre	15 h 00	À l'est de la localité de Kfarchouba, en face de la position ennemie de Roueïssat el-Alam, une patrouille de l'Armée libanaise a trouvé un objet suspect qui semblait être un détecteur. Il était relié à deux engins explosifs, connectés à leur tour à deux mines antipersonnel, qui ressemblaient à des mines Claymore de fabrication israélienne, à l'intérieur d'un boîtier en fibre de verre, camouflé en rocher. Il avait été enfoui sur place par l'ennemi israélien pour surveiller le territoire libanais. À 18 heures, une patrouille du contingent indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'est approchée et a inspecté les lieux.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 septembre	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, près de la position dite du Radar, à l'aide d'une trancheuse et d'un camion transportant du sable, escortés d'une patrouille comprenant quelque 25 soldats. Les deux chars Merkava se sont positionnés sur les lieux. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 h 45.
	08 h 30	Dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar, plusieurs salves d'armes automatiques de petit calibre et de calibre moyen ont été entendues.
	09 h 15	
	16 h 00	
	18 h 15	Un bulldozer de l'ennemi israélien a été observé dans le périmètre de la position, en train de faire du débroussaillage à l'ouest de Ghajar.
11 septembre	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de construction d'une piste, entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, près de la position dite du Radar, à l'aide de deux trancheuses et d'un camion, escortés d'une patrouille qui s'est positionnée sur les lieux. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 heures.
	10 h 40	En Palestine occupée, en face de la localité de Kfar Kila, au point B83, quelque 25 civils (hommes, femmes et enfants) se sont approchés et ont photographié le territoire libanais, avant de repartir en direction de la Palestine occupée.
	11 h 40	
12 septembre	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre, qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de deux trancheuses et d'un camion, escortés d'une patrouille comprenant quelque 25 soldats, qui se sont déployés sur place, ainsi que de deux chars Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 16 h 35 et ont repris la direction de la Palestine occupée.
13 septembre	09 h 00	En Palestine occupée, près de la position israélienne de Jall el-Deïr au sud d'Aïtaroun, cinq soldats de l'ennemi israélien accompagnés de deux trancheuses, d'une excavatrice de marque D9 et d'un véhicule de marque Defender ont franchi la barrière technique. Ils ont poursuivi la construction d'une piste qu'ils ont débroussaillée entre la barrière technique et la Ligne bleue, sans franchir cette dernière. Ils ont installé des filets de camouflage entre les arbres pour établir un point d'observation près de la barrière technique, en face du point B52(3). Ils étaient escortés d'un véhicule de marque Defender, d'un pickup civil blanc et d'un char Merkava, qui a pointé son canon en direction d'une patrouille de l'Armée libanaise. Les soldats de l'ennemi ont achevé leurs travaux à 17 h 15 et sont repartis avec leurs engins en direction de la Palestine occupée.
	09 h 15	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide d'une trancheuse et d'un camion, escortés d'une patrouille constituée d'une vingtaine de soldats, qui se sont déployés sur les lieux, ainsi que d'un char Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 16 heures et ont repris la direction de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
14 septembre	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide d'une trancheuse et d'un camion, escortés d'une patrouille constituée d'une vingtaine de soldats, qui se sont déployés sur les lieux, ainsi que d'un char Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 16 heures.
17 septembre	08 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de deux trancheuses et deux camions, escortés d'une patrouille constituée d'une vingtaine de soldats qui se sont déployés sur les lieux, accompagnés d'un char Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 18 heures.
18 septembre	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de deux trancheuses et d'un camion, escortés d'une patrouille comprenant quelque 25 soldats, qui se sont déployés sur place, ainsi que d'un char Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 heures.
19 septembre	08 h 45	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar, à l'aide de trois trancheuses, d'un bulldozer et d'un camion, escortés d'une patrouille et d'un char Merkava. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 heures.
20 septembre	10 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de trois trancheuses et d'un camion, escortés d'une patrouille comprenant quelque 25 soldats, qui se sont déployés sur place, ainsi que d'un char Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 h 30, laissant leurs engins de chantier sur place.
21 septembre	16 h 00	Une patrouille de l'ennemi israélien circulant à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui et équipé d'une caméra de surveillance pointée en direction du territoire libanais s'est approchée du secteur de Jabal el-Tayyara, en face de la localité de Kfar Kila, en Palestine occupée.
25 septembre	09 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de trois trancheuses et d'un camion transportant du sable, escortés d'une patrouille qui s'est déployée sur les lieux. Les soldats israéliens ont achevé leurs travaux à 17 heures, laissant leurs engins de chantier sur place.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	14 h 48	En face de la localité de Yaroun, un soldat de l'ennemi israélien a levé son arme et apostrophé des civils libanais qui se trouvaient en territoire libanais.
26 septembre	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de trois trancheuses et de deux camions transportant du sable, escortés d'une patrouille qui s'est déployée sur les lieux. Ils se sont servis d'une grue pour démanteler des défenses antimissiles en acier dans le secteur du côté libanais. Ils ont achevé leurs travaux à 18 heures, laissant leurs engins de chantier sur place.
	22 h 00	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur du secteur des fermes de Chebaa occupées.
27 septembre	08 h 00 17 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement, de fortification et de construction de remblais de terre qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de trois trancheuses et d'un camion transportant du sable et d'une grue, pour réparer la barrière et les défenses en métal, près du site. Ils étaient accompagnés de deux chars Merkava et d'une patrouille constituée d'une vingtaine de soldats, qui se sont déployés sur les lieux.
28 septembre	08 h 30	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux de terrassement et de fortification qu'ils avaient entamés le 8 août 2017, dans le secteur des fermes de Chebaa occupées, dans le périmètre de la position dite du Radar (côté ouest), à l'aide de trois trancheuses et d'un camion transportant du sable, escortés d'une patrouille qui s'est déployée sur les lieux. Ils ont érigé des remblais de terre puis ont achevé leurs travaux à 17 heures, laissant leurs engins sur place.
	17 h 45	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Blida et du poste de Choueïb, une patrouille de l'ennemi israélien s'est approchée à bord d'un véhicule de marque Defender. Deux soldats en sont descendus et ont proféré des insultes en hébreu à l'encontre de soldats libanais. La patrouille ennemie a repris la direction de la Palestine occupée à 17 h 55.
29 septembre	–	Au cours de la réunion tripartite entre des délégations de l'Armée libanaise et de l'Armée israélienne ennemie, organisée par la FINUL à sa position 32A-1 à Ras-Naqoura, l'ennemi a délibérément provoqué la partie libanaise : ses soldats sont entrés dans la salle de réunion portant des armes et des treillis militaires et accompagnés de gardes armés, tandis que des tireurs d'élite pointaient leurs armes en direction du territoire libanais.

### Violations de l'espace maritime commises en septembre 2017

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> septembre	09 h 36	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 280 mètres et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 17	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 400 mètres environ et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
5 septembre	08 h 03	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
6 septembre	03 h 07	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres environ et y restant pendant six minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 24	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres environ et y restant pendant huit minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	06 h 08	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 430 mètres et y restant pendant 24 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	06 h 42	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 340 mètres environ et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
7 septembre	06 h 17	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 80 mètres environ et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	6 h 19	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 275 mètres environ et y restant pendant 28 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	19 h 45	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 25 minutes.
9 septembre	18 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 315 mètres environ et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
10 septembre	18 h 05	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres environ et y restant pendant cinq minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
11 septembre	18 h 24	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 315 mètres environ et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
13 septembre	01 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 500 mètres environ et y restant pendant 10 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	01 h 42	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 370 mètres environ et y restant pendant 50 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
15 septembre	02 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant 15 minutes. Les soldats ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 minutes et ont parlé dans un porte-voix en hébreu. La vedette est ensuite repartie en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	02 h 20	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant sept minutes et ont largué deux engins explosifs dans les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	02 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur une centaine de mètres et y restant pendant 15 minutes. Les soldats ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes et ont parlé en hébreu. La vedette est ensuite repartie en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.



<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	02 h 50	Au large de Ras-Naqoura, des soldats israéliens cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
	03 h 16	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 300 mètres environ et y restant pendant 18 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 42	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres environ et y restant pendant 25 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 50	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
16 septembre	07 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 25 mètres environ et y restant pendant 40 minutes. L'équipage s'est servi d'un porte-voix pour lancer un avertissement à un bateau de pêche libanais qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, pour l'amener à reprendre la direction du nord. La vedette est ensuite repartie en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	11 h 45	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 740 mètres environ et y restant pendant 29 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
17 septembre	05 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 20 minutes.
	05 h 05	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 290 mètres environ et y restant pendant 60 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	06 h 11	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 295 mètres environ et y restant pendant cinq minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 14	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 350 mètres environ et y restant pendant 11 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.



<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	18 h 11	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
18 septembre	08 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 350 mètres environ et y restant pendant six minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 14	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 350 mètres environ et y restant pendant huit minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 09	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 480 mètres environ et y restant pendant 84 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 20	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 425 mètres environ et y restant pendant 13 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 425 mètres environ et y restant pendant 46 minutes.
	12 h 29	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 500 mètres environ et y restant pendant 71 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 420 mètres environ et y restant pendant 68 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 380 mètres environ et y restant pendant 40 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
19 septembre	09 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 300 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	11 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 265 mètres environ et y restant pendant 70 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	13 h 17	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 110 mètres environ et y restant pendant 10 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 130 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
20 septembre	01 h 15	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres environ et y restant pendant cinq minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	02 h 10	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
	03 h 50	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
	05 h 30	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 15 minutes. Ils ont parlé dans un porte-voix en hébreu et largué une charge explosive dans les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 50	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes. Ils ont parlé dans un porte-voix en hébreu à l'intérieur des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 460 mètres environ et y restant pendant 80 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
20 septembre	05 h 27	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 480 mètres et y restant pendant 131 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 27	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres environ et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
22 septembre	12 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres environ et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 12 h 23, une vedette a violé à nouveau la frontière maritime méridionale sur 315 mètres environ, pendant 17 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 12 h 50, elle a violé à nouveau la frontière maritime sur 315 mètres environ, pendant 18 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
25 septembre	17 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 410 mètres environ et y restant pendant neuf minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

---

### Violations de l'espace aérien commises en septembre 2017

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> septembre	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Baabda, Zahlé, Rayack et Baalbek, avant de repartir à 17 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	20 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
2 septembre	06 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Zahlé, Rayack et Baalbek, avant de repartir à 17 h 50 au-dessus de Naqoura.
	08 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Kfar Kila.
	13 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 7 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
3 septembre	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, Rayack et Zahlé, avant de repartir à 17 h 10 au-dessus de Kfar Kila.
	07 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir à 11 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack, avant de repartir à 15 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila, à l'ouest de Chekka. Ils sont repartis à 11 heures au large de Naqoura.
	14 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et le Sud, avant de repartir à 20 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	20 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
4 septembre	02 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 heures au-dessus de Rmeïch.
	06 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir à 16 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	10 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir à 21 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	21 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 22 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
5 septembre	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayack, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 22 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	18 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 7 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
6 septembre	07 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir à 10 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et Baalbek, avant de repartir à 16 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 55 au-dessus de Aïtaroun.
	16 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	23 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 3 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
7 septembre	21 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
8 septembre	05 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 14 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Aley, le Chouf et le Sud, avant de repartir à 19 h 15 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 septembre	06 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 10 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack et Dahr el-Beïdar, avant de repartir à midi au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Dahr el-Beïdar, le Barouk et le Sud, avant de repartir à 15 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	11 h 00	Un avion de combat de l'ennemi israélien a survolé le Sud à basse altitude, crevant le mur du son à 11 h 30, ce qui a entraîné des fissures dans les murs d'habitations, brisé des vitres et semé la panique parmi les civils dans les zones touchées.
	11 h 35	
	11 h 00	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 10 au large de Tripoli.
	17 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 1 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
11 septembre	08 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus de Naqoura.
	18 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 3 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
12 septembre	04 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 22 h 25 au-dessus de Rmeïch.
13 septembre	09 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 45 au-dessus de Naqoura.
	10 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé le Sud et Hasbaya, avant de repartir le lendemain à 5 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
14 septembre	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	13 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	16 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Zahlé, Dahr el-Beïdar et le Sud, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	16 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 17 h 5 au large de Naqoura.
15 septembre	05 h 54	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 heures au-dessus de Rmeïch.
	12 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	20 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 4 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
16 septembre	04 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 11 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	18 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 7 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
17 septembre	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, le Metn, le Kesrouan et Jbeïl, avant de repartir à 17 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa-Ouest et le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	16 h 35	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 17 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.
18 septembre	05 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 8 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Kesrouan, le Metn, le Sud, Dahr el-Beïdar, la Bekaa-Ouest et Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 15 heures au-dessus de Naqoura.



<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, Beyrouth, Jounieh, Baabda, Jbeïl, le Kesrouan, le Metn et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 13 h 45 au-dessus d'Aïtaroun.
	08 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Baalbek, Jbeïl, Rayack, le Sud, le Kesrouan et le Metn, avant de repartir à 13 h 35 au-dessus de Aïtaroun.
	08 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 15 h 50 au-dessus de Aïtaroun.
	09 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka et remontant jusqu'à Beyrouth. Ils ont pris ensuite la direction du nord, à l'ouest de Tripoli, puis sont repartis vers le sud, jusqu'à l'ouest de Naqoura. Ils sont repartis à 9 h 45 au large de Naqoura.
	13 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Saïda, Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 20 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	19 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud avant de disparaître de l'écran radar, au-dessus de Tyr, à 9 heures.
19 septembre	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud et le Chouf, avant de disparaître de l'écran radar, au-dessus d'Iqlim el-Kharroub, à 9 heures.
	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Baabda, Beyrouth et le Sud, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus de Rmeïch.
	11 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayack, Baalbek, le Chouf et Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 16 h 25 au large de Naqoura.
	12 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 10 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au nord de Kfar Kila et remontant jusqu'à Marjeyoun, avant de repartir à 13 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	20 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de disparaître de l'écran radar au-dessus de Jbeïl le lendemain à 5 h 55.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
20 septembre	02 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de disparaître de l'écran radar, au-dessus de Bint Jbeïl, à 5 h 55.
	08 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, Rayack et Baalbek, avant de repartir à 20 h 5 au-dessus de Kfar Kila.
21 septembre	00 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 7 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	07 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 15 au-dessus des fermes de Chebaa.
22 septembre	00 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 7 h 50 au-dessus de Rmeïch.
	07 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 30 au-dessus de Rmeïch.
23 septembre	02 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 9 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	07 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 8 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	08 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 h 55 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé la Bekaa-Ouest, le Chouf et le Sud, avant de repartir à 13 h 55 au large de Naqoura.
	12 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 55 au-dessus de Rmeïch.
	16 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 1 h 5 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
24 septembre	00 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	06 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, Zahlé, le Metn et Baabda, avant de repartir à 19 h 5 au-dessus de Naqoura.
	08 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Ils sont repartis à 11 h 35 au large de Beyrouth.
	14 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Baabda, Batroun, Bcharré et Zghorta, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus de Naqoura.
	15 h 00	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 45 au-dessus de Naqoura.
	23 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 7 h 25 au-dessus de Rmeïch.
	25 septembre	07 h 45
09 h 00		Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 10 au large de Naqoura.
10 h 10		Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Zahlé, le Metn et Baabda, avant de repartir à 17 h 15 au-dessus de Rmeïch.
14 h 35		Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
17 h 15		Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 9 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
26 septembre	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayack, Baalbek, Batroun, Jbeïl et le Hermel, avant de repartir à 16 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	07 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayack, Baalbek, le Metn, Baabda et Zahlé, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	08 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Zahlé et Rayack, avant de repartir à 16 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 30 au large de Naqoura.
	15 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 h 40 au-dessus de Naqoura.
	20 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, Jbeïl, le Kesrouan, Rayack et Baalbek, avant de repartir le lendemain à 5 heures au-dessus de Rmeïch.
	21 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 1 h 20 au-dessus de Rmeïch.
27 septembre	01 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 8 h 15 au-dessus de Naqoura.
	07 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 12 h 30 au large de Naqoura.
	09 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 19 h 40 au-dessus de Rmeïch.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfarchouba. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 15 h 45 au-dessus de Rmeïch.
	11 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus de Naqoura.
	18 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, Iqlim el-Kharroub, Khaldé, Baabda, Beyrouth et sa banlieue, le Metn et Jounieh, avant de repartir le lendemain à 2 h 10 au-dessus de Naqoura.
28 septembre	02 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 8 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Rmeïch.
	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a disparu de l'écran radar au-dessus de Tyr à 9 h 10 et est réapparu au-dessus de Joub Jannine à 9 h 25. Il a survolé la Bekaa-Ouest, Zahlé et le Metn, avant de repartir à 20 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura et prenant la direction du nord. Il a survolé le Sud, Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 19 h 20 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 45 au-dessus de Yaroun.
	19 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
29 septembre	01 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 8 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	07 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 21 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	07 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayack, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 15 heures au-dessus de Rmeïch.
	21 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 6 h 10 au-dessus de Rmeïch.
30 septembre	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	13 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 35 au-dessus de Rmeïch.
	19 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 1 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.